



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 21 avril 2020 à 9 h par visioconférence, sous la présidence de Daniel Côté et à laquelle sont présents :

M. Allen Cormier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Delisca Ritchie-Roussy, maire de Murdochville

Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Mme Nadia Minassian, préfète

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Louise Langlois, mairesse de Chandler

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Roch Audet, maire de Bonaventure

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Éric Dubé, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Mathieu Lapointe, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Christian Leblanc, maire de Maria

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon (par téléphone)

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima

Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jean-Philippe Deraspe, conseiller de L'Étang-du-Nord

Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale de la Régie

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 26 février 2020 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations ;
 - 5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
6. Desserte bonifiée en transport interurbain 2020-2021 (adoption);
7. Renouvellement du contrat Taxi Porlier - trajet 26 (adoption);
8. Demande PADTC 2020 (adoption);
9. Affaires nouvelles;
10. Date et lieu de la prochaine rencontre;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

En raison des mesures décrétées par le Gouvernement du Québec pour freiner la pandémie de la COVID-19, la réunion se tient par voie de visioconférence.

L'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil d'administration de siéger à huis clos et autorise les membres à y prendre part, à délibérer et à voter par tout moyen de communication.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Allen Cormier propose Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée. Marie-Andrée Pichette accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R20 – 11

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et unanimement résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R20 – 12

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2020

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 26 février 2020 » est présenté.

R20 – 13

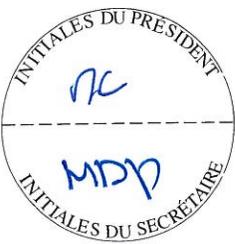
RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2020

IL EST PROPOSÉ par Louissette Langlois et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 26 février 2020 tenue à New Richmond, tel que lu et présenté.

5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de janvier, février et mars 2020 est remise aux administrateurs.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Le montant total au 31 janvier 2020 est de 278 501,03 \$.
Le montant total au 29 février 2020 est de 268 227,76 \$.
Le montant total au 31 mars 2020 est de 277 714,64 \$.

R20 – 14

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de janvier 2020 au montant total de 278 501,03 \$, de février 2020 au montant total de 268 227,76 \$ et de mars 2020 au montant total de 277 714,64 \$.

R20 – 15

6. DESSERTE BONIFIÉE EN TRANSPORT INTERRURBAIN 2020-2021

RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT 2020-2021 POUR LA BONIFICATION DU TRANSPORT INTERURBAIN

CONSIDÉRANT l'importance que revêt le transport comme outil de développement régional et comme élément favorisant le mieux-être des citoyens de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT le fait que, depuis 2009, l'orientation prise en Gaspésie a été de régionaliser les dossiers de transport collectif terrestre lors de la mise en place de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (REGÎM);

CONSIDÉRANT que la région a subi des coupures majeures de services, en 2015, sur les tronçons de la Gaspésie, lesquelles ont été approuvées par la Commission des transports du Québec (CTQ) dans sa décision rendue le 9 octobre 2014 (# 2014 QCCTQ 2497);

CONSIDÉRANT la possibilité offerte aux intervenants de la Gaspésie de négocier avec Kéolis une meilleure desserte pour les citoyens de la région et pour le développement touristique et économique de celle-ci;

CONSIDÉRANT que les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la REGÎM et, de ce fait, la Régie est l'organisme désigné pour coordonner les démarches entre les MRC, le gouvernement et Keolis;

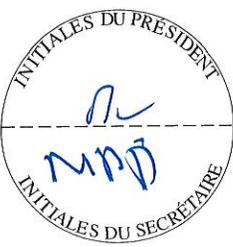
CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat est intervenue entre la REGÎM et Keolis afin d'entériner les éléments de bonification de la desserte de transport interurbain en Gaspésie réclamée par les intervenants régionaux. Les éléments compris dans l'entente sont :

- Le retour à une desserte de jour en direction est;
- Le retour à la desserte entre Grande-Rivière et Gaspé, dans les deux directions (est et ouest);
- L'ajout de 5 points d'arrêt sur le réseau de la Gaspésie : Percé, Cap-Chat, Port-Daniel, New Richmond et Bonaventure;
- Le partage régulier, avec la Régie, des données d'achalandage des services modifiés ainsi que des données sur le transport des colis;
- La promotion des services de transport interurbain.

CONSIDÉRANT que la présente résolution exprime la volonté des intervenants représentant les 5 MRC gaspésiennes de poursuivre cette entente pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT que la poursuite de cette entente qui permet de bonifier la desserte nécessite l'injection de fonds publics à la hauteur de 150 000 \$ afin de couvrir la quasi-totalité des coûts marginaux engendrés par Kéolis afin de réaliser ces ajustements;

CONSIDÉRANT que la somme de 150 000 \$ doit, en vertu d'un programme d'aide financière du MTMDET auquel ce projet est admissible, être répartie de la façon suivante :



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Partie prenante	Montant	Part (%)
MTQ	112 500 \$	75 %
MRC de la Gaspésie	37 500 \$	25 %
(MRC Avignon)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Bonaventure)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Rocher-Percé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Côte-de-Gaspé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Haute-Gaspésie)	(7 500 \$)	(5 %)
TOTAL	150 000 \$	100 %

CONSIDÉRANT la solidarité régionale manifestée dans divers dossiers ces dernières années et que ce dossier doit être un autre exemple de cette solidarité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Philippe Deraspe et unanimement résolu :

QUE la Régie dépose une demande de subvention au ministère des Transports du Québec en vertu du programme d'aide au développement du transport collectif (volet II 2.3.1, pour le « maintien, l'amélioration de services exploités ») pour le montant de 112 500 \$;

QUE la Régie perçoit les montants de contribution des MRC dédiés au projet de bonification de desserte interurbaine sur le territoire de la Gaspésie;

QUE la Régie accepte, dans la mesure prévue par la loi, la gestion et l'administration de ces fonds et des sommes à recevoir en vertu du programme d'aide au développement du transport collectif pour les MRC;

QUE la Régie autorise sa directrice générale à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution.

7. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TAXI PORLIER

Un addenda au contrat de transport #TC2013-02 pour la prestation du service de transport entre Murdochville et Gaspé (trajet 26) est présenté.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ADDENDA NO 7 AU CONTRAT DE TRANSPORT #TC2013-02 AVEC TAXI PORLIER POUR LA PRESTATION DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ENTRE MURDOCHVILLE ET GASPÉ

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et unanimement résolu que l'addenda no 7 soit officiellement adopté tel que vu et présenté au conseil d'administration.

8. DEMANDE 2020 AU PADTC VOLET 2

Une demande d'autorisation de dépôt au PADTC volet 2 est présenté.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE AU MTMDT EN VERTU DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – VOLET 2 /2020

ATTENDU QUE le Réseau de transport collectif Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (« RÉGÎM ») a souscrit à la convention d'aide financière conclue le 8 novembre 2010 entre le ministère des Transports (« MTQ »), la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (« CRÉGÎM »), les 5 MRC du territoire gaspésien et l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine (« ci-après désignées



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

collectivement : «les ou des MRC» ») en vertu du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du MTQ (« Convention d'aide financière ») et que cette Convention d'aide financière a été reconduite pour l'année 2012 par l'avenant no.1 en date du 25 septembre 2012;

ATTENDU QUE cette Convention d'aide financière est arrivée à échéance le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2013, la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (« Régie ») a continué les opérations du RÉGÎM;

ATTENDU QUE les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la Régie et, de ce fait, la Régie est un organisme admissible au sens du programme d'aide au développement du transport collectif régional;

ATTENDU QUE la Régie a élaboré et adopté un plan stratégique de développement pour la période 2015 à 2020, qui définit les orientations de développement du service de transport collectif sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE la Régie a réalisé en 2016-2017, en collaboration avec les centres de recherche, le CIRADD et le CERMIM, une vaste étude présentant un portrait des transports en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et des besoins de déplacements des citoyens, et ce, afin d'améliorer le réseau;

ATTENDU QUE les MRC ont confié la responsabilité à la Régie de percevoir, recevoir, négocier et demander du financement public ou privé en son nom ou au nom des MRC afin de financer les services de transport collectif sur le territoire des MRC;

ATTENDU QUE le programme d'aide au développement du transport collectif a été reconduit pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 et que ce programme est en continuité avec le programme précédent;

ATTENDU QU'en vertu des modalités du volet II de ce programme, les MRC sont chacune des organismes admissibles à la subvention prévue pour l'organisation et l'exploitation des services de transport collectif à la hauteur de 100 000 \$ par année pour un montant global de 600 000 \$;

ATTENDU QUE le budget de la Régie, pour l'année 2020, prévoit un nombre de 75 000 déplacements, ce qui représente un montant de 240 000 \$;

ATTENDU QUE le budget de la Régie, pour l'année 2020, prévoit une contribution du milieu municipal de 100 000 \$, provenant des MRC de la Gaspésie et de la communauté des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE les MRC ont confié et délégué à la Régie la planification, la coordination, l'organisation, la gestion et le fonctionnement du transport collectif sur le territoire des MRC et de la région.

IL EST PROPOSÉ par Christian Leblanc et unanimement résolu :

QUE la Régie dépose une demande de subvention au ministère des Transports en vertu du programme d'aide au développement du transport collectif pour le même montant que celui reçu en 2019 en vertu de ce programme, soit un montant de 600 000 \$;

QUE la Régie accepte, dans la mesure prévue par la loi, la gestion et l'administration du fonds de transport et des sommes à recevoir en vertu du programme d'aide au développement du transport collectif pour les MRC;

QUE la Régie accepte le mandat de planification, coordination ainsi que celui d'organisation, de gestion et de fonctionnement du transport collectif sur le territoire des MRC;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

QUE la Régie autorise la direction à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'y est apporté.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 17 juin 2020 à Cap-aux-Meules.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Aucune question n'est débattue à ce point.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,

Daniel Côté

la secrétaire-trésorière,

Marie-Andrée Richette

2020/12/16

Date

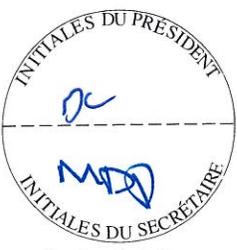
16/12/2020

Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

Date



No de résolution
ou annotation

**Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**